



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 15.11.2016 à Jambes

Présents : B. Brasseur, J.L. Dessart, M. Dony, P. Garcia, J.F. Hannosset, A. Luisi, T. Pierloot, S. Moonen, A. Praillet, D. Timmermans, M.C. Wauthy.

Excusés : K.D. Convents, P. Hourez, I. Soti.

1. Le mot du Président

Comment ne pas revenir sur la belle journée du 6 novembre qui a vu la magnifique prestation de notre équipe nationale contre la France. Un immense bravo aux joueurs et à l'encadrement qui nous ont fait rêver pendant 60 minutes. Cette rencontre ainsi et le résultat de l'autre match du groupe nous permettent peut-être de revoir nos ambitions à la hausse.

Même si nous sommes conscients que quelques détails peuvent encore être améliorés, nous pouvons être fiers de l'organisation proposée. Les nombreux témoignages positifs reçus en attestent. L'ensemble des organisateurs et les bénévoles qui les ont secondés méritent également toute notre gratitude.

Un grand merci aussi à tous nos partenaires, fidèles et occasionnels, qui nous ont soutenus dans cette organisation.

Enfin, même si nous pouvons regretter de ne pas avoir totalement rempli le country-hall, c'est la première fois qu'une rencontre de handball réunissait 4.000 personnes. Merci aux personnes présentes ; les absents ont eu tort.

Nous nous trouvons dans une dynamique positive. Espérons que nous pourrions, à l'instar d'autres fédérations, continuer notre développement afin d'atteindre les objectifs réalistes que nous sommes fixés. Pour ce faire, l'apport de nouvelles ressources est indispensable.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 20.09.2016

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 20.09.2016 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

3. Trésorerie

- ❖ La situation financière au 31.10.16 a été envoyée aux administrateurs avant la réunion.
- ❖ Le président a demandé à H. Delmelle de réaliser une nouvelle estimation financière au 31.12.16 et donne quelques informations complémentaires. Un bénéfice de +/- 7.500 € peut être espéré.
- ❖ le complément de 17.000 euros à la subvention de fonctionnement est arrivé sur le compte de la LFH.
- ❖ en ce qui concerne le montant de 29.000 euros liés à notre projet Namur-Luxembourg, P.Garcia a eu un membre du cabinet du Ministre qui lui a confirmé qu'une solution avait été trouvée pour 2016.
- ❖ Par rapport au montant de 120.000 euros qui nous a été alloué pour le plan-programme 2016, nous avons déjà reçu une avance de 54.000 euros. Logiquement, une deuxième avance de +/- 30.000 € devrait nous être versée dès que le cabinet aura donné le signal à l'Adeps.
- ❖ Le poste « affiliations » devrait être de l'ordre de +/- 142.000 euros.
- ❖ Grâce aux interventions de M. Dony et à l'obstination du S.G., nous avons enfin reçu les 2.500 euros du sponsoring 2015 de VOO.
- ❖ B. Brasseur souhaite pouvoir disposer des informations concernant le « cash flow » lors de chaque réunion du C.A. Via le « home banking », il n'est pas difficile de donner ces renseignements en séance.
- ❖ Le président rappelle encore une fois que les questions relatives aux finances soient transmises à la réception de la situation financière de manière à éventuellement pouvoir les poser aux personnes appropriées.
- ❖ Revenant sur son mail concernant la « RC administrateurs », J.F. Hannosset souhaite savoir si les administrateurs peuvent être attaqués sur leurs biens propres en cas de pertes financières de l'asbl L.F.H. Pour M. Dony, il est important de faire la différence entre le fait de commettre une erreur et celui de faire une faute car, en cas d'erreur, les administrateurs ne sont pas responsables. J.L. Dessart n'a pas bien compris le mail de JF Hannosset relatif à la problématique puisque la matière lui semblait importante pour tous les administrateurs, Il avait fait les démarches auprès du service juridique de l'ASIF et qu'il avait remis aux administrateurs des documents en séance du 15.12.15 en demandant de lui faire parvenir les questions éventuelles. N'ayant reçu aucune question, Il imaginait que cela était clair pour tous. Les administrateurs avaient été informés que la LFH avait souscrit un contrat auprès de la société Ethias. Il a également été convenu de faire présenter la proposition d'Ethias à destination des clubs lors de l'AG de mars 2017. Tout est déjà réglé avec Ethias. Pour ce qui concerne la responsabilité personnelle des administrateurs, le président rappelle qu'en résumé, un administrateur qui agit au nom et pour le compte de l'ASBL qui les a mandatés, peut engager sa responsabilité personnelle en raison de fautes de gestion, violation des lois ou statuts ainsi qu'en cas de manquements au devoir général de prudence. Dans ce cas, il pourrait engager son patrimoine propre. Comme cela est prévu dans la loi, tout administrateur peut démissionner en tout temps s'il le désire et ce sans approbation de l'AG.

En son temps, c'est l'option A qui a été choisie dans la police d'assurance. Il sera demandé à Ethias quelles étaient les différentes options proposées.

Par rapport à la notion de « bonne gouvernance », J.L. Dessart précise qu'en général celle-ci répond à 4 critères :

- l'éthique : respect des lois et intégrité
- le contrôle démocratique : transparence et participation
- la cohérence et pertinence de la politique : stratégie
- la gestion performante des ressources

Il précise encore qu'il a le sentiment que la LFH travaille dans le respect de cette notion de bonne gouvernance. Aucune remarque n'est émise par les administrateurs.

- ❖ S'agissant de la proposition de G. Mahieu, concernant la modification du système de facturation aux clubs, le C.A. marque son accord en précisant toutefois que les deux premières factures de la saison devront être payées pour le 31.08 et le 30.09 alors que les suivantes devront être acquittées pour le 15 de chaque mois. Le club qui s'acquittera de l'entièreté du solde de sa facture au 15.10 recevra 2% d'escompte. Une communication claire et précise devra être transmise aux clubs dans les meilleurs délais.

4. Secrétariat

- ❖ Le Secrétaire-Général tient une nouvelle fois à remercier le personnel LFH ainsi que tous les volontaires qui ont collaboré à la bonne organisation de la rencontre Belgique - France. Il déplore toutefois le peu de personnes disponibles (en dehors des professionnels de la LFH) pour démonter le terrain après le match et ranger la salle le lundi suivant.
- ❖ **Plan-programme**
Le plan-programme a été rentré à l'Adeps pour le 31.10.2016 comme prévu. Le projet Namur-Luxembourg y a été inclus afin de pérenniser le projet sur une période de 4 ans, d'autant que nous savons déjà qu'à partir de 2018, les budgets du ministre des sports devraient être revus à la baisse.
- ❖ Adaptation du règlement sur le dopage (commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage - CIDD) à dater du 15.11.16. suite à la demande du juriste de l'A.I.S.F.
- ❖ **Editeur responsable**
La question de la responsabilité d'un éditeur responsable a été posée au service juridique de l'ASIF et leur réponse peut être résumée de la manière suivante. Un éditeur responsable peut ne pas être d'accord avec le contenu qui est inséré dans la publication. Par définition, comme le titre de sa fonction l'indique, il est responsable du contenu de la revue. La LFH étant constituée en ASBL, il appartient également au CA de définir la ligne de conduite des publications et, éventuellement, de définir avec l'éditeur responsable la manière d'agir quand le contenu n'est pas conforme à la réalité.
En conclusion, tenant compte de la décision prise lors du CA du 16.08.16, à savoir : « *Nous ne pouvons accepter que des informations erronées émanant d'organes officiels de la LFH soient publiées dans l'organe officiel. J.L. Dessart demande à tous les responsables d'être attentifs à cela. De toute façon, il est demandé SG de ne plus publier de PV contenant des inexactitudes.* » Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que notre SG a réagi conformément à la décision du CA. Le président précise en outre qu'il avait marqué son accord avec cette décision.
- ❖ **Obligations des ASBL**
En réponse à certains bruits qui pourraient courir, le service juridique de l'ASIF a été contacté et ils nous ont transmis deux documents dont un qui fait référence aux 5 obligations légales prévues dans la Loi.
La LFH respecte ces obligations. Il s'agit de :
 - l'organisation d'au-moins un conseil d'administration par an ;
 - la tenue d'une assemblée générale ordinaire annuelle ;
 - le dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce ou à la banque nationale ;
 - l'envoi d'une déclaration d'impôts ;
 - la publication au moniteur belge des changements d'administrateurs ou des modifications statutaires.De plus, le S.G rappelle que nous sommes informés de tout changement par les services de l'ASIF ou de l'Adeps.
- ❖ **Publication de PV du CA avec informations confidentielles**
Le Président voudrait revenir sur le mail de JF Hannosset du 21.10.2016 par rapport aux PV dont une partie « en grisé » ne devait pas être publiée.
Il est réel que trois erreurs ont été constatées et que cela est regrettable. A la lecture de ces trois PV, il apparaît que les informations relatives à un dossier sportif sont les seules qui posent réellement problème, même si les sanctions infligées aux affiliés sont publiées dans l'organe officiel.
Dans l'avenir, il faudra être encore plus attentif pour que ce type de situation ne se représente plus.

5. Affaires techniques

❖ *Centre de formation*

Depuis la dernière réunion, la commission des litiges de la LFH (composée des membres du bureau) a été amenée à devoir prendre une décision irrévocable par rapport à un stagiaire qui a une nouvelle fois enfreint les règles du ROI avec deux comparses. Ces deux derniers se sont vus infliger 5 jours de renvoi du centre. Les parents du stagiaire renvoyé ont accepté la sanction. Il faut encore préciser que ce jeune n'a pas été épargné par la malchance ces dernières années et que ce fait n'est peut-être pas étranger à la situation vécue. Il était encore blessé au moment des derniers faits.

Un 18^e stagiaire a complété le cadre mais un autre a demandé à quitter le centre suite à de sérieux soucis scolaires. Nous avons donc 17 stagiaires.

Ouverture d'une page Facebook : vie au centre - présentation des stagiaires - activités menées - vidéos d'apprentissage

❖ *Formation*

Une séance de formation sur la relation passeur - réceptionneur a été organisée le samedi 15.10.2016. Thomas Pennelle était l'intervenant. 20 entraîneurs ou candidats entraîneurs ont participé à cette belle séance qui a permis les échanges.

❖ *Sélections provinciales*

Tournoi IRT du 11.11.2016 à Lokeren

Sélection Brabant/Hainaut 2^e et Sélection Liège 5^e.

Sélection Liège filles termine première ex-aequo.

Les équipes étaient de forces assez égales et le niveau était correct.

6. URBH

❖ *CEP - Réunion du 20-10-2016.*

Finances : La présentation de la situation par le trésorier URBH a conforté le président national dans son idée de mettre sur pied une commission « budget - finances » car il veut non seulement couvrir les risques mais aussi impliquer des personnes extérieures au monde du handball dans la gestion de la fédération nationale.

Guy Mahieu et Baudouin Brasseur + Jacques Chantry ont marqué leur accord pour faire partie de cette commission. Le CA avalise ces nominations.

Marketing : Le C.A. avalise les nominations de N. Bridoux et J.F. Hannosset à la commission « marketing »

La commission technique nationale s'est déjà réunie. Elle est maintenant composée de 8 personnes car Piet Moons a souhaité que deux dames la rejoignent pour y représenter le handball féminin. Il s'agit d'Anne Louis et de Gianoula Tsakitzidiz.

Il est envisagé de demander une participation financière aux joueurs des sélections jeunes comme cela se ferait dans d'autres fédérations.

Les membres de l'encadrement ont ou sont sur le point de signer un contrat avec l'URBH (pas fait par le passé).

Les entraîneurs seront évalués régulièrement.

Dans le cadre de la convention avec la FFHB, un appui sera demandé au niveau de l'arbitrage et du handball féminin. Le président de la FFHB a été sensibilisé à cela lors du souper en commun. Le président et le SG de l'URBH s'entretiendront avec leurs homologues français lors du congrès de novembre en Autriche pour la prolongation de cette convention.

❖ *BENE-League*

Les clubs belges se défendent toujours plutôt bien puisqu'à la date d'aujourd'hui, 5 d'entre eux occupent les 6 premières places du classement. Suite à la remarque d'A. Praillet, il sera demandé aux responsables des classements du groupe « L'Avenir » de modifier la dénomination du HC Visé BM qui est pour l'instant renseigné « Wezet ».

❖ *Equipe nationale*

La conférence de presse organisée dans le cadre de la rencontre Belgique - France s'est tenue dans les locaux d'Ethias à Bruxelles. Une fois de plus, notre partenaire avait mis les petits plats dans les grands.

J.L. Dessart remercie, au nom de la LFH, nos clubs de la LFH qui se sont mobilisés pour faire de cette rencontre une fête du handball. Un mail sera adressé aux secrétaires des clubs.

7. Propagande

- ❖ P. Garcia relève les difficultés administratives constatées lors du passage d'un club ayant un statut « en formation » au statut de « club stagiaire ».

8. Arbitrage

- ❖ Certaines anomalies sont constatées dans les désignations d'arbitres au niveau L.F.H.. Le sujet sera abordé par T. Pierloot lors de la prochaine réunion de la C.C.A.F.
- ❖ J.L. Dessart assistera à la prochaine réunion de la C.C.A.F.

9. Divers

❖ *DEA*

Le Président veut revenir sur l'article 4 des règlements LFH relatif à l'obligation de disposer d'un défibrillateur (DEA) dans les installations où sont organisées des activités ainsi que de disposer de personnel formé à son utilisation. Il pense qu'il est bon de rappeler cette obligation de temps à autre car il a appris la semaine passée qu'une personne avait encore fait un malaise au bord d'un terrain (d'un autre sport) et qu'elle avait pu être sauvée par l'intervention de personnes ayant pu utiliser le DEA disponible.

Il lui paraît utile que chaque club vérifie bien la présence d'un DEA en état de fonctionnement dans ses installations ainsi que le fait de disposer de personnes capables de l'utiliser.

❖ *Courrier de Jonathan Vandenberg*

J. Vandenberg en a régulièrement parlé à J.L. Dessart et celui-ci lui avait suggéré d'adresser un courrier aux administrateurs. Un certain nombre d'administrateurs font part de leur souhait de visiter le centre de formation. Une date sera prochainement fixée avec le coordinateur technique (doodle).

❖ *Transferts internationaux*

J.L. Dessart évoque le cas de clubs qui affilient un joueur étranger en le renseignant comme n'ayant jamais été affilié dans son pays d'origine. Certains éléments, comme l'âge ou le niveau auquel le joueur preste, peuvent interpeller.

Comme la matière relève de l'URBH, le président compte aborder le point au prochain CEP de manière à ce que des contrôles soient réalisés car, pour autant que le joueur ait bien été affilié dans son pays d'origine, il y a « fraude » au niveau financier en évitant de payer les 223 euros dus en pareil cas mais également au niveau sportif car le joueur a pu être qualifié dans un délai de 5 jours, ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'il faut attendre une réponse d'une fédération étrangère.

❖ *Calendriers*

Suite à une intervention de J.F. Hannosset, P. Garcia précise que les calendriers sont réalisés en fonction des desideratas des différents clubs en présence. Ceux-ci se voient attribuer le numéro qui devrait les léser le moins pour l'application d'une grille des championnats. Après la parution desdits calendriers, des modifications sont apportées en fonction des dispositions de salles (remises, inversions, ...) ce qui peut engendrer des discordances dans le nombre de matchs joués à domicile lors du premier tour pour un club concerné.

Prochaine réunion les 20.12.2016, 17.01., 21.02., 21.03., 18.04., 16.05. et 20.06.2017